

1. Objet

Cette procédure a pour objet de définir les dispositions prises par la Coopérative Agricole de Bonneval Beauce et Perche pour identifier, comprendre et satisfaire les besoins (explicites et implicites) des clients et à s'efforcer d'aller au-delà de leurs attentes. Un bilan qualité est réalisé annuellement par TERRIS Union (structure de commercialisation des grains pour la coopérative).

2. Domaine d'application et responsabilités

Elle s'applique à nos adhérents (clients pour l'activité agrofournitures), à nos clients transformateurs et acheteurs de semences (circuits long).

Le responsable qualité est chargé de faire respecter les dispositions du contenu.

3. Définitions

4. Informations complémentaires

documents de référence : Norme ISO 9001 chapitre 5.1.2 "orientation client"

5. Diffusion

☐ 1	SQ	☐ 1	DG	☐	SILOS	☐	INF	☐ 1	EXE	☐	DEV	☐	ENT
☐	PER	☐ 1	APP	☐ 1	CER	☐	LOG	☐ 1	SEM				

6. Modifications

15/09/09	Création sous référence PR 8.5-1-2	Indice 00
10/05/10	Modification de la mesure de la satisfaction client	Indice 01
06/05/11	Extension du champs d'application à la SAS SENAP	Indice 02
27/07/15	Harmonisation des systèmes qualité dans le cadre de la fusion	Indice 03
24/07/17	Prise en compte des exigences version 2015	Indice 04

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	J. DEBOURGES
Visa :	JD

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION

